



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Décision

**Date de publication:** SHAB - 16.04.2020

**Numéro de publication:** BH07-0000001553

**Canton:** NE

**Entité de publication:**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

## Décision en vertu de l'art. 153 ORC, RBH Suisse Sàrl

RBH Suisse Sàrl  
CHE-329.032.991  
chemin des Devins 26  
2088 Cressier (NE)

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 18.05.2020

### Contexte:

Suite à la sommation intervenue le 10.03.2020 dans la Feuille officielle suisse du commerce, laquelle est restée sans suite, le registre du commerce décide:

### Point de contact:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, rue du Pommier 1, 2001 Neuchâtel, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, en application de l'article 165 alinéa 4 ORC.

### Décision:

1. la société est dissoute;
2. sa raison sociale devient RBH Suisse Sàrl en liquidation;
3. Plenet de Badts de Cugnac Arnaud Antoine, président, et Shams Salvador Zayanderud, tous deux gérants, sont désignés liquidateurs; ils continuent de signer individuellement;
4. l'adresse chemin des Devins 26, 2088 Cressier, est radiée;
5. les émoluments et débours s'élèvent à CHF 379.30, y compris un émoluments de CHF 100 lié à la sommation du 10.03.2020.

### Organe décisionnel:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel  
Place des Halles 8  
2000 Neuchâtel

### Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.